

SEANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021



L'an deux mil vingt et un, le mardi treize avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le six avril deux mil vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Jean-Pierre MIAGOUX, Maire.

Etaient présents : Mr MIAGOUX Jean-Pierre, Mr GERBE Alain, Mme LANNOU Annie, Mr PETILLON Loïc, Mr LE BRUN Thierry, Mr RAPHALEN Michel, Mr QUEFFELEC Thierry, Mr BENSOUSSAN Gérard, Mr FERREIRA DA COSTA José, Mr GOUZIEN Eric, Mr DEPIENNE Romain (arrivé à 20 h à partir de la délibération n° 2021/20), Mme GOUZIEN LE GALLO Valérie et Mme PELLEN QUINIOU Perrine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme BUREL Elodie, excusée, Mr DEPIENNE Romain, excusé, qui a donné procuration à Mr GERBE Alain, arrivé à 20 h à partir de la délibération n° 2021/20, Mr VAN THIELEN Yves.

Mme PELLEN QUINIOU Perrine a été élue secrétaire.



Le conseil municipal a :

- décidé d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :
- au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, à hauteur de 90 242 € ;
- le solde disponible de 215 307,91 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

– Délibération n° 2021/15 ;

- voté le montant de la dotation proposée en fournitures scolaires d'un montant de 2 856 € pour 2021 – Délibération n° 2021/16 ;

- fixé le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à 30,88 % et le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à 37,94 %

A partir de 2021, le Conseil Municipal devait se prononcer uniquement sur la variation des taux des taxes foncières bâties et non bâties.

TAXES MÉNAGES	2020	Evolution 2021
Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible	10,30 %	10,30 %
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	14,60 %	14,91 %
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	15,97 %	15,97 %
nouveau taux communal issu de la fusion des taux de foncier bâti pour 2021		30,88 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37,56 %	37,94 %

Délibération n° 2021/17 ;

- décidé d'amortir l'attribution de compensation d'investissement versée à la CCHPB en 2020 sur une durée de 15 ans aux comptes 28041512 – Subventions d'équipement versées aux groupements de collectivités et 6811 – Amortissements des immobilisations – Délibération n° 2021/18 ;
- décidé d'autoriser la neutralisation totale de l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement versée pour 2021 – Délibération n° 2021/19 ;
- approuvé à l'unanimité le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	371 340,00 €	612 364,91 €
Section d'investissement	322 419,00 €	322 419,45 €
TOTAL	693 759,00 €	934 784,36 €

Délibération n° 2021/20 ;

- approuvé à l'unanimité le budget primitif 2021 du budget annexe « Lotissement communal L'Orée du Bois » arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	242 002,00 €	242 002,00 €
Section d'investissement	242 000,00 €	242 000,00 €

Délibération n° 2021/21 ;

- décidé la constitution des commissions communales suivantes :
- **Commission environnement, espaces verts, agriculture, sport et loisirs**
Adjoint au maire chargée de la commission : Alain GERBE
Jean-Pierre MIAGOUX, Gérard BENSOUSSAN, Eric GOUZIEN, Michel RAPHALEN, Yves VAN THIELEN.
- **Commission Travaux (voirie et bâtiments communaux – Urbanisme et assainissement individuel)**
Adjoint au maire chargée de la commission : Alain GERBE
Jean-Pierre MIAGOUX, José FERREIRA DA COSTA, Eric GOUZIEN, Thierry LE BRUN, Thierry QUEFFELEC, Michel RAPHALEN, Yves VAN THIELEN
- **Commission finances**
Adjointe au maire chargée de la commission : Annie LANNOU
Jean-Pierre MIAGOUX, Elodie BUREL, José FERREIRA DA COSTA, Loïc PETILLON, Thierry QUEFFELEC
- **Commission Action Sociale**
Adjointe au maire chargée de la commission : Annie LANNOU
Jean-Pierre MIAGOUX, Elodie BUREL, Valérie LE GALLO, Perrine PELLEN QUINIOU, Loïc PETILLON.
Personnes extérieures : Martine CHEVALIER, Monique FAOU, Karine GARREC, Jean-Yves LE CORRE.

- **Commission associations, culture, tourisme, animation, communication dont MAJ du site internet**

Adjoint au maire chargée de la commission : Loïc PETILLON

Jean-Pierre MIAGOUX, Elodie BUREL, Romain DEPIENNE, Annie LANNOU, Thierry LE BRUN, Valérie LE GALLO, Thierry QUEFFELEC.

- **Commission affaires scolaires, jeunesse et enfance**

Adjoint au maire chargée de la commission : Loïc PETILLON

Jean-Pierre MIAGOUX, Romain DEPIENNE, Gérard BENSOUSSAN, Perrine PELLEN QUINIOU.

Délibération n° 2021/22 ;

- décidé de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Titulaires

Yves VAN THIELEN
José FERREIRA DA COSTA
Alain GERBE

Suppléants

Romain DEPIENNE
Thierry LE BRUN
Michel RAPHALEN

Délibération n° 2021/23 ;

- désigné représentants du SDEF :

Titulaires

Alain GERBE
Michel RAPHALEN

Suppléants

Eric GOUZIEN
Yves VAN THIELEN

Délibération n° 2021/24 ;

- désigné :

Monsieur Jean-Pierre MIAGOUX, délégué élu
Madame FAOU Fabienne, délégué agent
au Comité National d'Action Sociale.

Délibération n° 2021/25 ;

- désigné Jean-Pierre MIAGOUX, délégué titulaire et Alain GERBE, délégué suppléant du Syndicat Mixte Vigipol – Délibération n° 2021/26 ;

- désigné Jean-Pierre MIAGOUX, référent élu, et Fabienne FAOU, référent administratif de la démarche Infrapolmar – Délibération n° 2021/27 ;

- retenu le bureau d'études Futur Proche pour l'élaboration de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme pour la somme de 4 850 € HT (5 820 € TTC) – Délibération n° 2021/28 ;

- décidé que l'éclairage public sera interrompu en tout ou partie en cours de nuit sur la commune de TREGAT dans les conditions définies sur le tableau ci-dessous :

Armoire	Extinction	Allumage
Rue des Alizés	24 h	6 h
Rue du Stade	23 h	6 h
Rue Abbadie	22 h 30	6 h 30
Stade	Manuelle	Marche forcée

Délibération n° 2021/29 ;

- autorisé le Maire à solliciter l'attribution de la subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL pour les travaux de réfection de la toiture de l'école et à signer la commande de travaux auprès de l'entreprise

BOURLEAU. Les travaux devraient s'élever à la somme de 34 752,99 € HT (41 703,59 € TTC) – Délibération n° 2021/30 ;

- décidé de renouveler et d'autoriser le maire à signer le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de SEGILOG (logiciels dédiés à la mairie) pour une durée de 3 ans. La rémunération annuelle comprend la cession du d'utilisation de 2 106 € HT ainsi que la formation assistance de 234 € HT – Délibération n° 2021/31 ;

- décidé d'adhérer au CAUE (adhésion annuelle de 50 €) – Délibération n° 2021/32.

INFORMATIONS

- Alain GERBE sera référent « frelon asiatique » pour la campagne de 2021,
- Thierry LE BRUN est référent « Langue Bretonne »,
- une réflexion est en cours sur l'éventuelle mise à disposition d'une application aux administrés pour les informer de divers évènements (travaux, manifestations...).